

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 05574

Numéro SIREN : 844 853 093

Nom ou dénomination : A2M CONSTRUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2019 sous le numéro de dépôt 37718

A2M CONSTRUCTIONS

SAS

au capital de 1 000 Euros

Siège social : 113 RUE DE LA REPUBLIQUE 13002 Marseille

R.C.S. de Marseille : 844853093

Procès-verbal des décisions unanimes des actionnaires

Le 27/08/2019,

Les actionnaires de la société A2M CONSTRUCTIONS, SAS au capital de 1 000 Euros , dont le siège social est situé au 113 RUE DE LA REPUBLIQUE 13002 Marseille, ont pris les décisions suivantes :

Décisions

DECISION N°1

Il est pris acte par Les actionnaires de la démission de Sefia CHAABANI, à compter de ce jour, de ses fonctions de président. Les actionnaires acceptent sa démission à compter de ce jour et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions .

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Est nommé président pour une durée indéterminée à compter de ce jour Monsieur AISSA-MAMOUNE ALI né le 18 février 1961 à MARSEILLE (France) de nationalité Française marié sous le régime de la

communauté de bien, demeurant au 17 Rue Richard 13014
MARSEILLE.

Ce dernier déclare accepter la fonction de président .

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées
auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

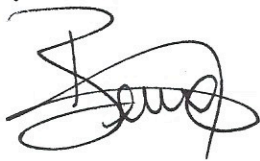
Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à Monsieur AISSA-MAMOUNE
ALI né le 18 février 1961 à MARSEILLE (France) de nationalité
Française marié sous le régime de la communauté de bien, demeurant
au 17 Rue Richard 13014 MARSEILLE , président de la société, ou son
mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité
afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui,
après lecture, a été signé par tous Les actionnaires et vaut fiche de
présence.

Signature des intervenants :

M Yamine Bernabene.



Mme CHAABANI Séfia



M Aissa-Mamouné
